

AVENANT 2026 au contrat d'abonnement au service MesParcelles

Entre les soussignés :

La Chambre Départementale d'agriculture du Lot, établissement public à caractère administratif, régi par les articles L. 511-1 et suivants du code rural, ayant son siège au 430 avenue Jean JAURES – CS 60199 – 46004 CAHORS cedex 9, représentée par son Président, Stéphane PONS,

Ci-après dénommée la « **Chambre d'agriculture** », d'une part,

Et,

Nom – Prénom : LACROIX Florian

Raison sociale : GAEC CHATEAU SAVIN

ayant son siège social à : 336 RUE DU CHATEAU - 46160 GREALOU

Ci-après dénommé l'« **Utilisateur** », d'autre part,

☐ Il est convenu qu'à compter du 1er octobre 2026, l'utilisateur souhaite modifier son module d'abonnement et bénéficier à compter de la campagne 2026 de l'offre suivante :

Formule d'abonnement	Prix en € HT /an	TVA	Prix en € TTC /an
☐ Abonnement MesParcelles formule Initiale	329,00 €	65,80 €	394,80 €
☒ Abonnement MesParcelles formule Premium	399,00 €	79,80 €	478,80 €
Offres et options	Prix en € HT /an	TVA	Prix en € TTC /an
☐ Offre spéciale Jeune Agriculteur 1^{ère} année (1)* Indiquer : Le nom du JA (si différent de l'utilisateur) : _____ _____ La date d'installation du JA : __ / __ / 20 __	-199,50 €	-39,90 €	-239,40 €
☒ Offre spéciale Jeune Agriculteur 2^{ème} ou 3^{ème} année (1)* Indiquer : Le nom du JA (si différent de l'utilisateur) : _____ _____ La date d'installation du JA : __ / __ / 20 __	-99,75 €	-19,95 €	-119,70 €
☐ Option Multi « exploitation supplémentaire » (2)* Raison sociale : _____ Commune : _____ N° siret : _____ N° PACAGE : _____	199,50 €	39,90 €	239,40 €
Total 359,10 € TTC			

(1)* L'offre spéciale "Jeune Agriculteur" s'adresse aux exploitations dont au moins l'un des chefs d'exploitation s'est installé JA depuis moins de 3 ans à la date de signature du contrat : Remise à hauteur de - 50 % la première année d'abonnement. Et si le "Jeune Agriculteur" a souscrit un suivi post-installation : Remise à hauteur de - 25 % les 2 années suivantes d'abonnement. Cette offre spéciale "JA" est uniquement valable sur la formule d'abonnement PREMIUM. La réduction JA sera déduite de ce montant après vérification des critères d'éligibilité)

(2)* Option Multi « exploitation supplémentaire » : l'option exploitation supplémentaire s'adresse aux abonnés qui souhaitent avoir accès à deux exploitations différentes sur le même contrat (code utilisateur identique).

L'utilisateur prend note qu'à partir de ce jour les tacites reconductions seront réalisées en fonction de ce nouvel abonnement au tarif en vigueur au moment de son renouvellement. Le module pourra être modifié par l'utilisateur, chaque année au moment du renouvellement pour la campagne suivante.

☐ L'utilisateur souhaite résilier son abonnement : (préciser les raisons) : _____

Fait en deux exemplaires à _____, le 18/11/25

Le Président de la Chambre d'agriculture du LOT
Stéphane PONS

Signature de l'utilisateur